

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du lundi 15 décembre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUREUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**MOB-009-18774/25/BM**

**■ Approbation d'une convention de travaux avec GRDF relative aux déviations et protection des installations et réseaux enterrés de distribution de Gaz pour l'opération d'extension du tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du Quatre Septembre**

**146766**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'extension du réseau de tramway de Marseille, de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre, s'inscrit dans le Plan de Mobilité 2020-2030 approuvé le 16 décembre 2021 et figure parmi les projets prioritaires du volet Mobilité du Plan Marseille en Grand.

Ce projet viendra répondre au besoin de mobilité de quartiers très densément peuplés des 6èmes et 7ème arrondissement de Marseille et permettra une desserte efficace d'équipements majeurs et une valorisation de l'espace public. Le prolongement évoqué représente 2,1 km d'extension.

Par délibération n° TRA 007-3245/17/CM du 14 décembre 2017, le Conseil de la Métropole a approuvé la création et l'affectation de l'opération d'investissement pour l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre.

Par délibération n° TRA 017-5107/18/CM du 13 décembre 2018, le Conseil de la Métropole a approuvé le lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre.

Par délibération n° TRA 018-5108/18/CM du 13 décembre 2018, le Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence a approuvé le programme et la révision de l'affectation de l'opération d'investissement de l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre.

Par délibération MOB-006-14780/23/CM du 12 octobre 2023, le Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence a approuvé le bilan de la concertation préalable de l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre.

Par délibération MOB-010-17605/25/CM du 3 avril 2025, le Bureau de la Métropole Aix Marseille Provence a approuvé la convention d'études avec GrDF relative à l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre.

La réalisation du projet d'extension du tramway du Quatre Septembre nécessite qu'il soit procédé à la modification et /ou au déplacement d'une partie des installations et des réseaux enterrés de GrDF afin de les rendre compatibles avec la réalisation de la plate-forme du tramway, l'exploitation du réseau de transport en commun sur le domaine public, la réalisation ou le réaménagement et l'exploitation des voiries dans le périmètre du projet, la création éventuelle de conduites d'assainissement de part et d'autre de la plate-forme du tramway et la création du parking Dessemont.

Pour ce faire, il y a lieu d'établir une convention afin de définir les modalités de réalisation et de financement des travaux de dévoiement et de protection des réseaux enterrés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire GrDF nécessitées par le projet d'extension du tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du Quatre Septembre.

L'incidence financière au regard de ladite convention est de 2 356 259.00 € HT, portée par GrDF à hauteur de 2 203 932.50 € HT et par AMPM à hauteur de 152 326.50 € HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'urbanisme ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération TRA 007-3245/17/CM du 14 décembre 2017, approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement pour l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre ;
- La délibération TRA 017-5107/18/CM du 13 décembre 2018, approuvant le lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre ;
- La délibération TRA 018-5108/18/CM du 13 décembre 2018, approuvant le programme du tramway et la révision de l'affectation de l'opération d'investissement de l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération MOB-006-14780/23/CM du 12 octobre 2023, approuvant le bilan de la concertation préalable de l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre.
- La délibération MOB-010-17605/25/CM du 3 avril 2025, approuvant la convention d'études avec GrDF relative à l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre.

**Ouï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole a approuvé la réalisation de l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre ;
- Que la réalisation de ce projet entraîne des études préalables de dévoiement et/ou de modifications des réseaux de distribution de gaz impactant le périmètre du projet ;
- Qu'une convention d'études de déviation et de protection des installations et réseaux enterrés a été conclue avec GrDF, maître d'ouvrage des études de déviation et de protection de ses installations et réseaux enterrés ;
- Que la société GrDF est maître d'ouvrage des travaux de déviation et de protection de ses installations et réseaux enterrés ;
- Qu'il convient, en conséquence, d'établir une convention en vue d'entériner les modalités de réalisation et de financement des travaux de dévoiement et de protection des réseaux enterrés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire GrDF nécessitées par le projet d'extension du réseau de tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du Quatre Septembre.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention avec la société GrDF relative aux travaux de déviation et protection des installations et réseaux enterrés pour l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du Quatre Septembre ci-annexée.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transports, en section d'investissement : autorisation de programme n° G120P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n° 180608200D, « EXTENSION TRAM RUE DE ROME VERS PLACE 4 SEPTEMBRE MERE ».

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Infrastructures, voiries » et du programme « Infrastructures » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7DTGHT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS